

30 ans de deuxième pilier : 30 ans d'évolution

Plus que de simples mots :

de « Fondation commune PUK » à « CoOpera Fondation collective PUK »

Udo Herrmannstorfer

Les jubilés portent une part d'ambivalence. Ils mettent d'une part en lumière la réalité sociale qui se dégage d'une décision prise par le passé sur une impulsion idéale, mais aussi les expériences accumulées, les obstacles qui ont dû être surmontés, les réussites et les échecs. Et s'il s'avère qu'au terme de ces années, le jubilaire affiche encore une situation économique saine, on peut être fier pour un temps de la collectivité qui en est arrivée là.

Mais il faut compter encore quelques décennies avant que chaque membre de notre fondation collective ait touché sa rente. Sur une période aussi longue, bien des événements et des situations inattendues peuvent encore survenir. Ainsi, la crise dite financière a fortement ébranlé l'ensemble du monde financier dont nous faisons partie, et modifié l'environnement au point que les estimations faites par le passé ne sont aujourd'hui plus valables. Un jubilé implique donc aussi un renforcement de la prise de conscience des changements nécessaires et des dangers futurs.

Au début, la mission d'une fondation collective à statut public et contrôlée était de rassembler les cotisations de prévoyance du 2^e pilier, de les gérer, de les placer de manière « sûre » et de veiller au futur paiement des rentes. Les fondateurs étaient toutefois conscients que le 2^e pilier ne se résumait pas à accumuler des fonds et que ses effets allaient influencer durablement l'ensemble du tissu social. La gestion des fonds du point de vue de la responsabilité sociale pour l'ensemble de l'environnement sociétal est devenue par conséquent un principe directeur du développement de la PUK.

L'appellation « Fondation commune » avait aussi pour objectif d'illustrer ce principe, tout comme l'ouverture prévue de la fondation « aux entreprises, artistes et indépendants ». La pensée communautaire a aussi été un élément prépondérant de la définition des prestations, dans le but d'éviter les attitudes égoïstes d'une assurance traditionnelle. Ainsi, le bénéfice de la totalité des droits de libre passage a été accordé aux affiliés bien avant que cet aspect soit réglé juridiquement.

Alors que l'accent a été mis dans un premier temps sur l'organisation interne de la PUK en tant que communauté solidaire, l'aspect des placements financiers est venu s'interposer. Les investissements lient la PUK à l'ensemble du tissu social. Il n'y a pas d'alternative, car la valeur de l'argent ne peut se maintenir sur une longue période que si des valeurs réelles sont créées avec l'argent récolté et amassées en capital. L'argent a besoin d'investissements pour se maintenir. Il doit donc « se fondre » dans les placements pour se recréer à un stade ultérieur. L'argent reversé par la PUK au terme des processus d'épargne n'est pas l'argent versé initialement, mais de l'argent nouvellement créé.

En investissant les dépôts d'épargne dans des processus économiques de création de valeur, le capital se lie à la vie et participe à son évolution. « L'argent ne peut être plus sûr que la vie qu'il sert. » Ce principe est devenu avec le temps un nouveau fil conducteur pour la fondation communautaire PUK. Objectivement, il n'existe toutefois aucune lacune en termes de sécurité entre le moment où le capital est investi dans les processus économiques et celui où l'argent doit être reversé. Si l'argent ne peut être

reversé, il en découle une perte de substance qui doit être compensée. Qui porte le risque ?

Au quotidien, chacun essaie de se prémunir du risque et de reporter celui-ci, dans la mesure du possible, sur les autres. Il est toutefois évident qu'un dépôt passif dans un coffre-fort relève plus de la destruction que du maintien ou de la multiplication de la substance. Et cependant, nombreux sont ceux qui ont besoin, par souci de sécurité, de considérer la PUK comme un coffre-fort.

Un lien plus étroit encore avec la vie réside dans le fait que nous créditons le capital sous une forme générale. Longtemps, les obligations d'institutions solvables, dont fait partie l'Etat, ont passé pour extrêmement sûres en vertu de leur structure juridique. Les investisseurs pouvaient dormir tranquilles. Les obligations de cette qualité sont des titres dormants. Il faut toutefois se réveiller de temps à autre pour ne pas manquer le délai de détachement du coupon. Les intérêts reflètent le niveau global à long terme et permettent donc aux fournisseurs de capitaux de participer à l'évolution générale. La PUK privilégie elle aussi l'achat d'obligations. Entretemps, les taux d'intérêt ont toutefois tellement baissé en raison de la crise des marchés financiers que même la rémunération minimale prévue par la loi ne peut plus être garantie. C'est là que le sommeil de l'investisseur prend fin.

On dit maintenant dans les milieux bancaires : des rendements élevés ne peuvent être obtenus qu'à condition de prendre un risque sur la vie. Celui qui risque beaucoup peut aujourd'hui encore gagner beaucoup ! Au contraire d'autrefois, ce n'est pas le véritable risque vital qui est sous-entendu, mais le risque spéculatif inhérent aux bourses. Ainsi, l'organe de surveillance des finances demande maintenant d'augmenter la part d'actions cotées en bourse. La PUK s'est largement soustraite à cette tendance.

En revanche, elle a trouvé des moyens de ne pas spéculer sur la vie, mais de s'associer de manière fructueuse à la vie, y compris aux risques qu'elle comporte. Ainsi, la PUK alloue aussi des capitaux à des entreprises non cotées en bourse. Afin de pouvoir suivre et gérer correctement les relations qui en découlent, la société de participation CoOpera a été fondée, elle-même largement approvisionnée en capital par la PUK. En créant de nouveaux liens avec d'autres initiatives, de nouvelles sociétés sont venues s'ajouter pour former un réseau flexible. Le constat qu'une entreprise réalise ses chiffres d'affaires largement par le biais du leasing a conduit à la reprise d'une société de leasing existante, également capitalisée par la PUK et ses autres partenaires. Des projets internationaux ont également vu le jour en dépit du danger de fluctuation des cours.

En vertu des institutions affiliées, l'accent en termes de placement a été mis très tôt sur les biens immobiliers. Ils sont en règle générale réputés pour la stabilité de leur valeur, pour autant que les prix d'acquisition n'atteignent pas des niveaux malsains. Il s'agit là d'un nouveau principe directeur pour la PUK : la propriété foncière ne peut constituer un actif vénal. Mais là encore, des formes adéquates doivent encore être développées. Pourtant, la PUK achète et nantit aussi des biens immobiliers, un canal de transmission habituel en Suisse. Pour disposer là encore du savoir-faire nécessaire, une société immobilière a été rachetée et développée. Et pour se rapprocher en revanche de l'objectif d'inaliénabilité du sol, une fondation foncière a été créée avec pour mission de transformer autant que possible la fortune en propriété d'usage.

Dans le cadre de ce rapprochement avec la vie réelle, la PUK s'efforce de garder à l'esprit la pensée communautaire. Ainsi, un cercle solidaire a pu être créé avec l'aide de toutes

les parties concernées, au sein duquel les pertes sur placement peuvent être compensées par une augmentation temporaire des taux d'intérêt entre les preneurs de capitaux avant que la perte de substance n'affecte la fortune des membres. Et à l'inverse, les membres contribuent par le biais d'une politique des taux d'intérêt sciemment modérée et la prévoyance nécessaire en termes de risque, à ce que le capital arrive là où il est nécessaire du point de vue de la communauté des assurés. Investir de l'argent signifie rendre des choses possibles !

C'est ainsi qu'est né progressivement dans l'environnement de la PUK et par la PUK, avec ce souci de rapprochement avec la vie, un réseau d'institutions pour lesquelles l'appellation initiale de « Fondation commune PUK » n'était plus représentative. Un nouveau nom devait exprimer la collaboration entre ces divers domaines de responsabilité : et c'est ainsi que le mot « CoOpera » a été placé devant chaque entité. Et l'appellation « Fondation commune PUK », plus axée sur l'interne, a cédé la place à « CoOpera Fondation collective PUK », un nom plus représentatif de la conscience portée à l'environnement social.